



## Conseil supérieur de l'éducation

Séance du 09 novembre 2017

Déclaration préalable de *Action & Démocratie*  
CFE-CGC

Madame la Ministre,  
Mesdames, Messieurs,

Au cours de la conférence de presse dédiée à la présentation de son plan en faveur des étudiants, le Premier Ministre a cru bon d'insister sur le fait qu'il n'avait pas peur du mot « sélection » tout en consacrant le reste de son intervention à expliquer que les mesures prises relativement à l'orientation et à la réussite des étudiants n'introduisaient aucune sélection.

Action & Démocratie-CFE-CGC ne s'embarrassera pas de telles dénégations. Non seulement nous ne nous joignons pas aux vains efforts que certains déploient pour soutenir, contre l'évidence, que ce projet de loi rendrait l'accès aux premiers cycles universitaires plus sélectif, mais nous désapprouvons également les tentatives que d'autres, ou les mêmes, multiplient depuis l'annonce de ce plan pour faire naître la peur en agitant constamment le mot sélection comme un épouvantail. S'il suffisait de désirer le succès pour l'obtenir, tout le monde serait médecin, avocat ou préparateur sportif sans rien faire ! Soyons sérieux : la sélection scolaire, conformément à ce qu'indique son étymologie, n'a rien d'une arbitraire ou révoltante discrimination au faciès ou au portefeuille ; elle est inhérente aux études, aux efforts qu'elles exigent et aux aptitudes qu'elles supposent. Celui qui oserait prétendre qu'un bachelier issu de telle filière ou de telle série doit pouvoir suivre le cursus universitaire qui lui plaît sans qu'on vérifie son aptitude à y réussir, sous le seul prétexte que le baccalauréat lui en donne le droit, est un démagogue mais nullement un éducateur responsable – pas davantage qu'il n'est responsable, au demeurant, d'appeler des lycéens à faire grève ou à manifester, surtout pour de si mauvaises raisons.

Revenons plutôt aux vrais sujets.

Il fallait mettre fin à la stupéfiante procédure de tirage au sort, dont tous jugent le principe autant que la mise en œuvre absurdes. C'est chose faite et l'on ne peut qu'en féliciter les ministres concernés.

Il fallait également améliorer la condition matérielle des étudiants. Les mesures significatives prises en ce sens, même si elles ne relèvent pas du champ de compétence du Conseil supérieur de l'éducation, méritent cependant d'être saluées ici.

Depuis longtemps les professeurs des classes de terminale donnent un avis motivé sur les capacités de leurs élèves, qu'ils connaissent mieux que quiconque, à accéder à telle ou telle filière sélective, le dernier mot revenant cependant à l'établissement sollicité par le candidat. Depuis un peu moins longtemps, mais tout de même un certain temps, les conseils de classe en terminale sont également appelés à se prononcer, soit en délivrant des avis ayant valeur de conseil au premier trimestre, soit en donnant aux établissements sollicités leur avis motivé sur les vœux des élèves au second trimestre. Mais précisément seuls les vœux dans les filières appelées sélectives faisaient l'objet d'une telle attention et d'un tel suivi, et l'on négligeait dans les faits les autres avis, pour lesquels on donnait souvent un avis favorable par principe au motif que n'étant pas sélectif, l'accès en était par là-même garanti. Le projet de loi qui nous est soumis comble avec bonheur cette lacune en invitant l'équipe pédagogique du lycée aussi bien que celle de l'établissement universitaire d'accueil à\* vérifier\* le projet du futur étudiant et à veiller notamment à la \*cohérence\* entre les capacités, acquises aussi bien que requises, et les choix de ce dernier. Cette cohérence est indispensable et il n'est absolument pas scandaleux qu'on la valide ! On devrait même y travailler plus sérieusement bien en amont de la terminale et, plutôt que s'accrocher aux billevesées d'un « socle commun » qui est la cause, autant qu'il la camoufle grossièrement, d'une baisse réelle du niveau et des exigences partout, remplacer ce dernier par une articulation plus intelligente entre formation disciplinaire commune et spécialisation progressive qui, quelle que soit la voie, ne devra jamais sacrifier l'exigence de tenir en chacun l'esprit comme un génie universel, qui est toujours le même en dépit de la diversité des matières auxquelles il s'applique.

Nous voterons donc en faveur de ce projet de loi parce qu'il va, sur ce point précis, dans le bon sens : celui de la clarté dans la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, qu'il faudrait cesser de mal nommer « démocratisation de l'enseignement », cette dernière expression étant peu significative et source de confusion.

On ne devrait pas pour autant se contenter ni à vrai dire se féliciter de parvenir à adapter le premier cycle de l'enseignement supérieur à une situation qui, elle-même, résulte de plusieurs décennies d'errements dans l'organisation ou plutôt la désorganisation de l'enseignement, ce dont le gouvernement hérite, certes, mais semble aussi s'accommoder. Adapter le premier cycle universitaire à une situation qu'en réalité on subit et qu'on n'ose même pas décrire correctement alors que ce serait la condition préalable pour pouvoir la transformer, cela n'est pas vraiment à la hauteur du défi qu'il faut pourtant désormais relever, celui de reconstruire l'école. Qu'on se donne pour objectif de réduire l'échec est fort louable ; mais tant que les causes de l'échec ne seront pas complètement identifiées et, disons-le, tant qu'elles resteront dissimulées au point d'être soustraites au regard même de ceux qui en sont les victimes, cet objectif aura tout d'un vœu pieux.

Quand va-t-on admettre qu'on s'est trompé ? Non que l'on s'est peut-être trompé, mais bien qu'on s'est trompé, manifestement et lourdement trompé ! Les chiffres sont connus, et la réalité qu'ils décrivent si abstraitement l'est aussi, au moins de ceux qui s'emploient quotidiennement à y faire face et à l'améliorer avec les moyens qu'on leur octroie de plus en plus chichement. Quand va-t-on par exemple se rendre à l'évidence que le taux d'échec record de 60% dans le supérieur est, pour la plus grande part, le corrélat d'un taux de réussite au baccalauréat si faramineux que même officiellement on n'ose plus s'en réjouir ? Est-il si raisonnable qu'il n'y paraît à première vue d'adapter le premier cycle du supérieur à des étudiants qu'on décrit et qu'on traite comme s'il s'agissait d'un nouveau public, au lieu de s'interroger sur l'état dans lequel on les a mis ? Hormis ceux dont l'humeur brouillonne et confuse fait acclamer n'importe quelle proposition pourvu qu'elle se donne un air de nouveauté, nul n'est dupe de cette politique de l'autruche qui consiste à reporter en permanence sur les cycles suivants le traitement des difficultés qu'on a forcément laissées s'accumuler au cours des précédents, comme si, par des « dispositifs d'accompagnement » et autres « parcours personnalisés » qui ne sont que de remédiation, auxquels il est donc évident qu'en principe on ne devrait pas avoir recours, on pouvait compenser les défaillances d'un système qui, à force de promettre à tous la réussite, est devenu lui-même la principale cause de l'échec ! Eh oui ! Il fut un temps où l'on sortait de l'école primaire en sachant parfaitement écrire ; aujourd'hui, on peut entrer à l'université en ne le sachant toujours pas ! Le dire, le reconnaître et le déplorer, ce n'est pas faire preuve d'on ne sait quel « déclinisme » mais seulement rappeler une vérité qui dérange à ceux que l'illusion reconforte. Quand on a supprimé de facto tout redoublement, quand on a entassé dans des classes bondées des élèves dont on connaissait pourtant les difficultés, quand on a accepté dans le niveau supérieur ceux dont les difficultés ne pouvaient y devenir que des lacunes, quand on a pour ce faire abaissé un peu partout les exigences sans oser le reconnaître ouvertement, et, improbable cerise sur un si indigeste gâteau, quand on va jusqu'à tenir la notation elle-même pour un archaïsme au service d'une sélection honnie, on a réellement créé une génération de

bacheliers malgré eux qui méritaient bien mieux que la couveuse où on les a tenu enfermés, et où l'on ne se propose que de les maintenir encore un peu.

L'amélioration de l'orientation est indissociable de la restauration d'un enseignement de qualité, dont on ne pourra faire indéfiniment l'économie. A cet égard, on ne voit guère ce que la création d'un second professeur principal en terminale apporte réellement à des élèves dont il faudrait plutôt s'assurer, bien en amont, qu'ils ont été convenablement instruits pendant leur scolarité, et non pas seulement occupés par un tas d'activités dont l'institution est si prodigue pendant que les horaires des disciplines ne cessent de diminuer. Soyons sérieux mesdames et messieurs : nos étudiants rencontreraient-ils de telles difficultés dans le premier cycle du supérieur s'ils possédaient vraiment les connaissances qu'ils sont supposés avoir et dont le diplôme fait foi ?

Ce n'est pas le baccalauréat qu'il faut « muscler », c'est l'enseignement lui-même !

Et soyons encore plus clairs et plus rigoureux : contraindre des élèves qui n'ont parfois pas de goût pour les études à poursuivre celles-ci coûte que coûte dès qu'ils ont mis un pied au lycée sans leur offrir d'alternative suffisamment attractive, continuer à tenir l'enseignement professionnel public pour une voie de second ordre contre tout bon sens, persister d'autre part dans l'absurde politique scolaire qui transforme l'école en « lieu de vie » au sein duquel la transmission du savoir n'est qu'une activité parmi d'autres, tels sont notamment les sujets qu'il faut urgemment aborder et qui en soulèvent à leur tour tant d'autres, dont l'indispensable revalorisation du métier de professeur n'est pas le moindre et à laquelle le gouvernement semble avoir totalement renoncé alors que c'est l'un de ceux par lequel il faudrait commencer, tant il est évident – nous sommes ici pour le marteler – qu'une école qui instruit est, premièrement, une école qui recrute d'excellents maîtres, et qui leur fait confiance.

René Chiche  
Représentant AD-CFE-CGC